



# Ramassage des seringues sur le territoire lillois

- Fiche Procédure –  
Mise à jour 11/04/2019



## **Le ramassage des seringues doit être uniquement effectué par des personnels équipés et formés.**

Cette procédure concerne exclusivement le ramassage des seringues, les autres déchets toxicologiques ou les capsules de protoxyde d'azote font l'objet d'une autre procédure de ramassage.

Il existe deux procédures à suivre :

- une à appliquer en interne de la Mairie de Lille
- la seconde à destination de l'externe (partenaires, habitants).

# Vous êtes agent de la Ville de Lille



⇒ Vous souhaitez signaler la présence de seringues.

**Les numéros sont réservés à l'interne et ne sont pas à diffuser.**

Pendant les **jours ouvrés**, contactez la Direction Propreté publique au **03 20 49 55 88** ou via l'outil Kimoce.

Pendant **les soirs et week-ends**, contactez le Centre Opérationnel de la Police Municipale au **03 20 49 56 66**.

Il vous sera notamment demandé :

- la localisation exacte, s'agit-il d'une zone à risque ? (ex : école, parc public, ...)
- la quantité de seringues
- la date du signalement

 **Le ramassage des déchets toxicologiques doit être uniquement effectué par des personnels équipés et formés.**

Nous vous rappelons que la compétence de la Ville au sujet du ramassage des seringues, ne concerne que l'espace public.

# Vous êtes Lillois ou partenaire




⇒ Vous souhaitez signaler la présence de seringues.

Appelez la plateforme téléphonique de la Ville de Lille au **03.20.49.50.00**.

Il vous sera demandé :

- la localisation exacte, s'agit-il d'une zone à risque ? (ex : école, parc public, ...)
- la quantité de seringues
- la date du signalement

 **Le ramassage des déchets toxicologiques doit être uniquement effectué par des personnels équipés et formés.**

 En cas de piqûre avec une seringue usagée, nettoyer avec de l'eau et du savon, rincer et se présenter aux urgences.

Nous vous rappelons que la compétence de la Ville au sujet du ramassage des seringues, ne concerne que l'espace public.